



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 16575

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité d'accroître les dispositifs de prévention du suicide. Le suicide nous interpelle tous et plonge les proches dans la douleur de la séparation, de l'incompréhension. Le Gouvernement peut-il préciser les dispositifs existants de prévention du suicide, favoriser les lieux d'écoute et d'échange accessibles à tous, et s'engager à financer les structures d'aide et de conseil si important dans une société où solitude et incompréhension se développent.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique. La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique fixe dans son annexe un objectif quantifié de réduction du nombre des décès par suicide, d'environ 12 000 à moins de 10 000 cas par an en 2008. Selon l'analyse récemment publiée par le Centre d'épidémiologie de l'INSERM sur les causes de décès, la mortalité par suicide recule plus lentement que d'autres causes de décès « évitables ». La stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 s'est articulée autour de quatre axes prioritaires d'intervention : favoriser le dépistage de la crise suicidaire, diminuer l'accès aux moyens létaux, améliorer la prise en charge des suicidants et approfondir la connaissance épidémiologique. L'évaluation de la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 a mis en évidence l'ampleur et la diversité des actions développées dans ce cadre. Près de 1,5 MEUR ont été consacrés à cette cause au niveau national entre 2000 et 2005 et près de 20 MEUR par les régions sur la période 2000-2004, grâce aux ressources de l'assurance maladie associées aux crédits des services déconcentrés de l'État. Un comité de pilotage présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, a été installé le 30 juin 2008. Ce comité est chargé de proposer des pistes d'amélioration de la politique de prévention du suicide en vue de l'élaboration de la prochaine stratégie pluriannuelle d'actions face au suicide. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et associatifs, abordera le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la prise en charge de l'entourage d'une personne ayant fait une tentative de suicide ou décédée par suicide (postvention). Une attention particulière sera portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire : les personnes âgées, les jeunes homosexuels, les personnes détenues, les personnes souffrant d'addictions, les proches de victimes de suicides. Sur la base du rapport de ce comité de pilotage qui doit être remis en décembre 2008, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16575

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1122

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9793